

CHAMPIONNATS DE LORRAINE VTT CROSS-COUNTRY MARATHON 2016

1. Définition

- 1.1. Le comité de Lorraine de cyclisme met en compétition les « CHAMPIONNATS DE LORRAINE DE VELO TOUT TERRAIN - CROSS COUNTRY MARATHON ».
- 1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.
- 1.4. Pour tous les cas non traités dans le présent règlement, le règlement des Championnats de Lorraine XCO fait foi, ou à défaut la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme ou celle de l'Union Cycliste Internationale.

2. Catégories

- 2.1. Les catégories participantes sont les suivantes :
 - Scratch Hommes : 19 ans et plus, y compris les catégories Masters
 - Scratch Dames : 19 ans et plus, y compris les catégories Masters
- 2.2. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.
- 2.3. Les compétiteurs doivent être licenciés en Lorraine et titulaires d'une licence FFC 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open.

3. Circuit

- 3.1. Les parcours devront présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. L'épreuve peut se dérouler en un seul tour ou sur plusieurs tours, avec un maximum de trois tours.
- 3.2. Le temps de course du premier Hommes doit se situer dans une fourchette de **60 à 100 kilomètres ou de 3h30 à 5h de course.**
- 3.3. Le temps de course de la première Dames doit se situer dans une fourchette de **40 à 60 kilomètres ou de 2h30 à 4h de course.**

4. Engagements

- 4.1. Les engagements club doivent s'effectuer par internet sur le site <http://www.ffc.fr/> « Espace club », avec règlement envoyé, 4 jours francs avant l'épreuve, à l'adresse indiquée par l'organisateur sur le bulletin d'inscription FFC.
- 4.2. Les engagements individuels par courrier sont possibles, mais devront parvenir au club organisateur le jeudi précédant l'épreuve pour pouvoir prétendre à un placement en grille.
- 4.3. **Tous les concurrents devront acquitter obligatoirement, dans le même temps, le droit d'engagement correspondant par chèque bancaire. Tout non-paiement entraînera la nullité de l'engagement.**
- 4.4 Les engagements sur place ne seront pas acceptés.

5. Mise en grille

- 5.1. La mise en grille se fera dans les conditions fixées ci-dessous. Cependant le collège des commissaires est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.
- 5.2. Les catégories Hommes figureront sur les lignes dans cet ordre :
 - Le champion de Lorraine, de France, d'Europe ou du Monde XC Marathon en titre ;
 - Les coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ;
 - Les coureurs Homme/Espoirs Hommes/Masters 1, 2, 3, 4 et 5 en fonction de leur classement à la Coupe de

Lorraine XC de l'année en cours ; un panachage pourra être effectué en fonction du classement scratch sur les épreuves XC précédentes ;

- Les coureurs non classés.

5.3. Les catégories Dames figureront sur les lignes dans cet ordre :

- La championne de Lorraine, de France, d'Europe ou du Monde XC Marathon en titre ;
- Les coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ;
- Les coureurs Dames/Espoirs Dames/Masters Dames en fonction de leur classement à la Coupe de Lorraine XC de l'année en cours ;
- Les coureurs non classés.

6. Ravitaillement et assistance technique

6.1. Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours, en plus du ravitaillement officiel mis en place par l'organisation.

6.2. L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

6.3. L'assistance technique se fera uniquement dans les zones techniques officielles. Au minimum 3 zones seront installées et réparties sur le parcours.

7. Titres

7.1. Deux titres de Champion de Lorraine cross-country marathon seront décernés à l'issue des Championnats de Lorraine (à conditions qu'au moins 6 coureurs soient au départ de la course Hommes et 5 coureurs au départ de la course Dames) :

- Champion de Lorraine cross-country marathon scratch Hommes ;
- Championne de Lorraine cross-country marathon scratch Dames.

7.2. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.